

Les mesures de gestion des produits dangereux et des déchets (Me)

Coûts de gestion des produits dangereux et des déchets dangereux et non dangereux

La note du 20 novembre 2013 précise que la quantité de déchets à prendre en considération est la quantité maximale de déchets pouvant être entreposée sur le site, mentionnée par l'arrêté préfectoral.
Ou la quantité maximale de déchets estimée par l'exploitant, prescrite par l'arrêté préfectoral.

Attention !

Si l'arrêté préfectoral est ancien ou pas actualisé depuis un certain temps, ne pas hésiter à discuter avec la Dreal pour adapter les quantités à prendre en compte (par exemple se fonder sur la déclaration GEREP).

Formule de calcul précisée par l'arrêté du 31 mai 2012 :

$$Me = Q1 (CTRd1 + C1) + Q2 (CTRd2 + C2) + Q3 (CTRd3 + C3)$$

Dénomination des déchets (case à remplir obligatoirement)	Code déchet	Quantité maximale sur site (Q1, Q2 et Q3)	Unité de mesure	Coût de traitement unitaire TTC (C1, C2 et C3)	Sous-total TTC	Coût de transport TTC par type de déchets (CTRd1, CTRd2 et CTRd3)	Total TTC
Déchets non dangereux non inertes	170503	7000	Tonne	15,00 €	105 000,00 €	70 000,00 €	175 000,00 €
Déchets non dangereux inertes	170504	7000	Tonne	5,50 €	38 500,00 €	70 000,00 €	108 500,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €

Coût de transport (par enlèvement ou global sur la prestation) DANS CE CAS NE PAS REMPLIR LA COLONNE !	
Montant des garanties financières affectées aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets	283 500,00 €
Ou devis global proposé par le prestataire	



Retour



Fiche suivante

La suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants (Mi)

Attention !

Ne sont concernées que les **cuves enterrées** et contenant des carburants

Paramètres de calcul précisés par l'arrêté du 31 mai 2012 :

Formule de calcul	Nombre de cuves x Cn + Pb x V
Coût fixe relatif à la préparation et au nettoyage d'une cuve (Cn)	2 200,00 €
Coût du m ³ du remblai liquide inerte (béton) (Pb)	130,00 €

Cuve (contenu, dénomination particulière...)	Volume (V) de la cuve (en m ³)	Coût total unitaire
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€
		0,00€

Montant des garanties financières affectées au traitement éventuel des cuves	0,00 €
Ou devis global proposé par le prestataire	



Retour



Fiche suivante

La limitation des accès au site (Mc)

Attention !

Ce montant comprend :

- la pose d'une clôture autour du site ;
- la pose de panneaux d'interdiction d'accès à chaque entrée du site et sur la clôture tous les 50 m.

Paramètres de calcul précisés par l'arrêté du 31 mai 2012 :

Formule de calcul	$P \times CC + nP \times PP$
Coût du mètre linéaire de clôture (CC)	50,00 €
Prix unitaire d'un panneau d'interdiction d'accès (PP)	15,00 €
Périmètre (P) de clôture à poser (en mètres) (exceptée la clôture existante)	3313,25
Coût total de la pose de clôture	165 662,50 €
Nombre d'entrées du site	1
Nombre de panneaux (nP) à poser (le calcul du nombre de panneaux est fonction du périmètre de clôture à poser et du nombre d'entrées du site)	67
Coût total des panneaux	1 008,98 €
Montant des garanties financières affectées à la limitation des accès au site	166 671,48 €
Ou devis global proposé par le prestataire	



Retour



Fiche suivante

Le contrôle des effets de l'installation sur l'environnement (Ms)

Ce montant couvre la réalisation de piézomètres de contrôle et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site, ainsi qu'un diagnostic de la pollution des sols

Paramètres de calcul précisés par l'arrêté du 31 mai 2012 :

Formule de calcul		NP × (CP × h + C) + CD	
Coût unitaire (CP) de réalisation d'un piézomètre (par mètre creusé)		300,00 €	
Coût (C) du contrôle et de l'interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe sur deux campagnes (par piézomètre)		2 000,00 €	
Coût de l'étude de sols (CD)	Site de superficie ≤ 10 ha	10 000 €	+ 5 000€ /ha
	Site de superficie > 10 ha	60 000 €	+ 2 000€ (coût par hectare au-delà de 10 hectares)

Surface du site (en hectares)	1,04
Note : 1 ha = 10 000 m ² /	
Comprend la surface des ICPE soumises à garanties financières, des installations connexes (zones de circulations, entreposage, et toute zone susceptible d'être polluée du fait de l'activité soumise à garanties financières). Exclure les réserves foncières par exemple	
Nombre de piézomètres (NP) à installer (au regard de l'étude des sols et eaux souterraines)	0
Dans sa note du 20 novembre 2013, la DGPR considère un minimum de 3 piézomètres (2 aval, 1 amont), sauf démonstration de l'exploitant et prescription différente dans l'arrêté préfectoral.	
Déduire les piézomètres existants et "validés"	
Profondeur totale cumulée (h) des piézomètres (en mètres)	0
Montant des garanties financières affectées au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement	15 200,00 €
Ou devis global proposé par le prestataire	



Retour



Fiche suivante

Gardiennage du site ou tout autre dispositif équivalent (Mg)

Le calcul des garanties financières comprend ici la nécessité de la surveillance du site **durant 6 mois**.

Le gardiennage du site comprend l'installation soumise à garanties financières et les installations connexes.

L'exploitant peut proposer d'autres solutions, telles que la vidéo-surveillance, sous réserve de justifier de l'intervention rapide du prestataire.

Lorsque l'installation soumise à garanties financières est exploitée par un opérateur indépendant, sur un site déjà surveillé, le coût de la surveillance est nul dans le cadre du calcul des garanties.

Paramètres de calcul précisés par l'arrêté du 31 mai 2012 :

Formule de calcul	$CG \times HG \times NG \times 6$
Coût horaire moyen d'un gardien (CG) (par heure)	40,00 €
Nombre d'heures de gardiennage (HG) nécessaires (par mois et par gardien)	720
Nombre de gardiens nécessaires (NG)	1

Montant des garanties financières affectées au gardiennage du site pour une période de 6 mois	172 800,00 €
Ou devis global proposé par le prestataire	



La note du 20 novembre 2013 estime que, pour la période minimale de 6 mois, un montant "raisonnable" du gardiennage est de 15 000 €.



Retour



Fiche suivante

Actualisation des garanties financières (α)

Le calcul des garanties financières doit être actualisé afin de tenir compte de l'évolution des coûts durant le laps de temps entre les premières propositions de l'exploitant et la décision définitive du préfet.

On calcule alors un index d'actualisation qui sera inclus dans le calcul final du montant des garanties financières.

Paramètres de calcul de l'index d'actualisation	
Formule de calcul	(Index/Index 0)x((1+TVA r)/(1+TVA 0))
Indice (Index 0) TP 01 de base (à janvier 2011 : 667,7) / Converti base 2014 =>	102,180733
Indice (Index)TP 01 fixé par l'arrêté préfectoral pour actualiser le montant (voir la note)	115,900000
Taux de TVA de référence (TVA 0) (à janvier 2011)	19,60%
Taux de TVA applicable à date de l'arrêté préfectoral (TVA r)	20,00%



Coefficient d'actualisation

1,138058243

Note

A compter d'octobre 2014, l'indice TP 01 a changé de référence, pour une base 100 au 1^{er} janvier 2010.

L'Insee a précisé le "coefficient de raccordement" entre les deux bases indiciaires, qui est de 6,5345, afin de faciliter la transition et les calculs d'évolution portant sur les deux types d'indices.

Pour prolonger l'ancienne série au-delà de fin septembre 2014, il faut multiplier les indices de la nouvelle base par le coefficient de raccordement. A l'inverse, pour convertir un indice de l'ancienne base dans la nouvelle, il faut diviser l'indice de l'ancienne base par le coefficient de raccordement.

L'indice TP01 de base, retenu par l'arrêté du 31 mai 2012 était, à janvier 2011 : 667,7
Ainsi après conversion dans la nouvelle base en vigueur depuis octobre 2014, l'indice TP01 fixe devient :

$$667,7 / 6,5345 = 102,180733$$

Cet indice est celui retenu et indiqué dans le calcul du coefficient, vous avez simplement à entrer l'indice en vigueur à date de l'actualisation et le taux de TVA en vigueur. Cet indice en vigueur est spécifié dans l'arrêté préfectoral, soit l'indice en lui-même, soit par un renvoi vers le site de l'INSEE.

[Les indices TP01 sont consultables sur le site de l'INSEE](#)

[Le tableau de correspondance entre indices est consultable sur le site de l'Insee](#)



Retour



Fiche suivante

Calcul final du montant des garanties financières (M)

Formule de calcul précisée par l'arrêté du 31 mai 2012 :

$$Sc [Me + \alpha (Mi + Mc + Ms + Mg)]$$

Montant total des mesures de gestion des produits dangereux (Me)	283 500,00 €
Montant total de la neutralisation des cuves (Mi)	0,00 €
Montant total des mesures de limitation des accès au site (Mc)	166 671,48 €
Montant total des mesures de contrôle des effets sur l'environnement (Ms)	15 200,00 €
Montant total des mesures de gardiennage du site (Mg)	172 800,00 €
Coefficient d'actualisation (α)	1,138058243
Coefficient pondérateur (Sc)	1,10
Montant total des garanties financières	755 850,48 €



Le coefficient d'actualisation (α) ne s'applique pas au montant relatif aux mesures de gestion des déchets (Me).

De plus, le montant total des garanties est calculé en prenant en considération un "coefficient pondérateur (Sc) de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier" égal à 1,10.



Retour



Fiche suivante